PRIX des DEMEURES HISTORIQUES pour le Patrimoine
Soutenu par DELEN PRIVATE BANK

DELEN
PRIVATE BANK

RÈGLEMENT

1. Objectif :
Ce prix est destiné à promouvoir les efforts de protection, sauvegarde et restauration d'un patrimoine (privé), classé ou non, ayant une spécificité architecturale, historique ou artistique.

2. Conditions d'attribution :
2.1. Le prix est ouvert uniquement aux personnes physiques ou associations non lucratives propriétaires ou gestionnaires du bien.
2.2. Le bien doit être situé sur le territoire belge.
2.3. Les projets non finalisés ne seront pas retenus.
2.4. Pourront être pris en considération les projets terminés depuis moins de 2 ans, à la date de clôture des candidatures.

3. Type de restauration :
3.1. Extérieure : à usage d'habitat, dépendance, chapelle, écurie … ayant un lien avec une demeure historique.
3.2. Intérieure : escaliers, boiseries, parquets anciens, cheminées … dans une telle demeure.

4. Sélection :
La sélection du projet se fera sur base de son intérêt spécifique et de la conformité historique de la restauration envisagée.

5. Le prix :
Il sera de € 10.000,- maximum.
Il pourra éventuellement être partagé.
Les nominés recevront soit une plaquette commémorative, soit un diplôme d'honneur de l'ARDH&JB en fonction de la qualité du travail.

6. Jury :
L'attribution du prix est décidée par un jury composé de minimum trois administrateurs, dont le président, désignés par le Conseil d'Administration de l'ARDH&J.
Ce conseil se réserve le droit d'éventuellement faire appel à des personnalités externes et particulièrement compétentes en la matière.
En cas d'ex-æquo, la voix du président est prépondérante.
Les décisions du jury sont sans appel**.**
Le prix peut, ne pas être attribué.
Il ne sera en aucun cas attribué à un membre du Jury.

Demeures Historiques et Jardins de Belgique ASBL- Historische Woonsteden en Tuinen van België VZW
Avenue Général de Gaullelaan, 43, Bruxelles 1050 Brussel | T 02 644 5005| admin@dhj-hwt.be | www.dhj-hwt.be

7. Dossiers : documents requis :

7.1. Coordonnées précises des personnes ou association (propriétaires privés) qui présentent le projet.
7.2. Un historique du patrimoine restauré ou à restaurer, notamment de son architecture.
7.3. Une description détaillée des éléments restaurés ou à restaurer.
7.4. Le budget prévisionnel et détaillé des travaux de restauration (devis et/ou factures).
7.5. Indication des autres sources de financement.
7.6. Matériel digital requis
   . Photographies (haute définition 300 dpi) couleur montrant clairement l'état avant, pendant et après les travaux dans la mesure du possible prises sous le même angle.
   Ces photos seront destinées a l'impression papier (HD+copyright)
   . Une vidéo de 3 minutes qui présente le propriétaire, le projet de restauration et des prises de vue relevantes du projet. (! *Smartphone : prises de vue horizontales*)
7.7. Plans et dessins complémentaires digitalisés, si nécessaire.
7.8. Une version digitale ainsi qu'un exemplaire imprimé du dossier complet seront transmis et conservés par les DHJB**.**

8. Obligations de l'ARDH&JB :

8.1. Annoncer le concours dans la revue « Demeures Historiques & Jardins », et les médias ciblés.
8.2. Adresser un accuser réception des dossiers de candidature.
8.3. Organiser la remise officielle du prix.
8.4. Publier dans la dite revue un article sur les travaux primés, ainsi qu'une annonce sur le website et réseaux sociaux.

9. Obligations du lauréat.

9.1. Le propriétaire lauréat s'engage à accepter une ou deux visites privées de 20 à 40 personnes (max.) organisées par l'ARDHJB. et ce pendant les 3 années suivant la remise du prix.
9.2. S'il ne l'était pas, le lauréat s'engage à devenir membre de l'Association
9.3. Le propriétaire lauréat s'engage à être présent lors de la remise du prix qui se tient à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle.

10. Calendrier

Le dossier de candidature doit être parvenir au Siège de l'ARDH&JB **avant le 31 mars**.
Après acceptation de la candidature, une visite sera programmée par un représentant du Jury.
Le lauréat est annoncé à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle.

Bruxelles, le 19/5/2025.
Frédéric de Bonhome, Président du Jury

Demeures Historiques et Jardins de Belgique ASBL- Historische Woonsteden en Tuinen van België VZW
Avenue Général de Gaullelaan, 43, Bruxelles 1050 Brussel | T 02 644 5005| admin@dhj-hwt.be | www.dhj-hwt.be

PRIX 2027 des DEMEURES HISTORIQUES pour le Patrimoine
Soutenu par DELEN PRIVATE BANK

DELEN
PRIVATE BANK

FICHE D'INSCRIPTION

- **Nom et adresse de la propriété :**

……

……

……

- **Nom et adresse du propriétaire :**

……

…… Membre n° : ……

Tel: …… GSM: ……

E-mail : ……

Site: ……

- **Nom et adresse du candidat :** (si différent)

……

…… Membre n° : ……

Tel: …… GSM: ……

E-mail : ……

Site: ……

Demeures Historiques et Jardins de Belgique ASBL- Historische Woonsteden en Tuinen van België VZW
Avenue Général de Gaullelaan, 43, Bruxelles 1050 Brussel | T 02 644 5005| admin@dhj-hwt.be | www.dhj-hwt.be